

De l'assemblée générale extraordinaire des membres de la section locale 470 du SEFPO du 21 décembre 2009, de 11h00 à 14h00, salle E-1070 de l'amphithéâtre technologique

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le président Fernand Bégin, déclare l'assemblée ouverte à 11h10. Il souhaite la bienvenue aux membres.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert O. Brunet et appuyé par Evens Tremblay que l'ordre du jour soit adopté

3. Adoption des comptes rendus

3.1 Assemblée générale annuelle du 14 mai 2009

Il est proposé par Lorraine Lapointe et appuyé par Michel Lefebvre d'adopter le compte rendu de l'Assemblée générale annuelle du 14 mai 2009.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2009

Il est proposé par Pierre St-Gelais et appuyé par Félix da Matha Sant'Anna d'adopter le compte rendu de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

4. Questions en découlant

4.1 Assemblée générale du 14 mai 2009 –

Représentants syndicaux additionnels au CEL

Démarches du CEL pour trouver des représentants additionnels dont les candidatures pourront être entérinées dans un premier temps par le CEL et être

officiellement entérinées lors d'une prochaine assemblée générale, avec effet rétroactif.

- la candidature de Marc L'Écuyer
- la candidature de Christine Bérubé

Heure(s) additionnelle(s) – Aide normale individualisée

« Ce point est une requête de la section locale 470 auprès du collège depuis au moins la dernière décennie. Les comptes rendus des réunions locales du GRCT et du PATRONAL/SYNDICAL en font foi. Enfin, un rapport externe comme celui du Groupe provincial de la charge de travail vient relever ce point de façon particulière et soutenir ce que nous revendiquons depuis toutes ces années, cela, au nom de l'équité et de la qualité d'enseignement ». (AGA du 14 mai 2009)

Le GRCT et Mécanismes de règlement des différends sur la charge de travail (article 11 de la convention collective)

Liberté académique et Normes et relations professionnelles

Horaire (du mercredi au mardi) ... et le soir

- l'horaire que les professeurs ont qualifié de bizarre, non orthodoxe,
- pour d'autres, l'horaire a été confectionné de la sorte pour permettre au collège de terminer les cours, et la semaine, à la fin du semestre le mardi 28 avril et, ce faisant, pouvoir terminer le loyer des étudiants en résidence et de les déloger avant la fin du mois pour permettre aux médecins d'aménager presque aussitôt ... Plusieurs étudiants avaient même un examen la journée qu'ils devaient libérer leur loyer... Situation totalement inacceptable ;
- des horaires individuels d'enseignement imposés et immuables en ce sens que le BAR ferme la porte à toutes requêtes, doléances de la part des professeurs ; il n'y a pas de réception à des modifications proposées à l'horaire par les professeurs ; de façon générale, les professeurs essuient des fins de non recevoir de la part du BAR ;
- des horaires qui changent si souvent que cela amène une problématique aux professeurs qui ont des familles et qui doivent organiser leur vie familiale ; des horaires où les postulats de base ne sont pas respectés ;
- des horaires en soirée ... Bon nombre de professeurs ont dit clairement que lorsqu'ils ont accepté d'enseigner à La Cité collégiale, ils n'avaient pas accepté d'enseigner en soirée comme cela se fait de plus en plus ; la journée de travail ne fait que se déplacer de plus en plus ; il appert que le Collège s'appête à étendre la plage horaire jusqu'à 22h ; plusieurs professeurs relèvent l'incongruité de la part du collège à faire du recrutement auprès d'une clientèle adulte et mettre des cours le soir quand la grande majorité de ces adultes ont des enfants et ont des problèmes de gardiennage, les garderies n'étant pas ouvertes passé 17h ou 18h ;

4.2 Assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2009

Avant de lui passer la parole, le président informe les membres sur l'état des griefs individuels suite à la grève de 2006. L'arbitre Shimes a remis une décision arbitrale intérimaire qui soutient la partie syndicale dans ses revendications et rejette toutes les objections apportées par la partie patronale. Les prochaines réunions traiteront des dossiers individuels pour voir comment seront dédommagés les membres qui ont déposé un grief suite à la grève de 2006. C'est à suivre.

Rapport sur les négociations

Élection du représentant du personnel scolaire au C. A. de La Cité collégiale

Le professeur Marc L'Écuyer a été élu comme représentant des membres du personnel scolaire au Conseil d'administration de La Cité collégiale.

5. Rapport du trésorier

Étant donné l'horaire chargé et le manque de temps, le rapport du trésorier est remis à la prochaine réunion ordinaire.

6. Rapport des dirigeants / comités / etc.

Étant donné l'horaire chargé et le manque de temps, le rapport des dirigeants et des comités est remis à la prochaine réunion ordinaire.

7. Questions à l'étude

7.01 Recensement du SEFPO

Le président remercie tous les membres qui ont accepté de remplir le sondage portant sur les membres du SEFPO. Le Caucus francophone du SEFPO compte pouvoir se servir de ces données pour promouvoir les services en français à l'intérieur du SEFPO.

7.02 Horaire pour la session Hiver 2010

Le collège a informé le syndicat que la semaine scolaire en ce qui a trait aux horaires pour la session d'hiver 2010 commencerait le mercredi pour se terminer

le mardi. Plusieurs professeurs se plaignent que cette façon de procéder de la part du collège crée de la confusion et des problèmes chez les étudiants.

7.03 État des négociations

Benoit Dupuis, membre de l'équipe syndicale de négociation, présente l'état des négociations aux membres présents.

Suite à l'invitation de la partie syndicale, la partie patronale est revenue à la table des négociations le 30 novembre. Le syndicat, afin de faire avancer les négociations, soumet de nouvelles propositions qui sont abordables et qui mettent l'emphase sur la qualité de l'enseignement. Les collègues n'acceptent aucunement ces propositions, alléguant qu'elles ne sont pas réalistes. Cependant ils ne déposent aucune autre offre, car pour eux, le syndicat doit négocier à partir des conditions de travail qu'ils ont imposées. Ils acceptent de continuer les négociations les 14 et 15 décembre.

Lors des rencontres des 14 et 15 décembre, à nouveau, la partie patronale ne présente aucune modification à l'offre qu'elle a imposée le 18 novembre. La partie syndicale a fait quelques changements à sa position, mais garde les demandes qui mettent l'emphase sur la qualité de l'enseignement. Devant l'intransigeance de la partie patronale, le syndicat n'a d'autre choix que de procéder à un vote pour un mandat de grève. Ce vote aura lieu le 13 janvier 2010. Le syndicat garde espoir qu'avec un mandat de grève en poche, les négociations pourront avancer.

Benoit Dupuis repasse les points clefs des conditions imposées et comment ceux-ci peuvent avoir un impact négatif pour le personnel scolaire, sur la qualité de l'enseignement et le fait que ces conditions imposées ne rencontrent en rien les différentes recommandations du Groupe de travail sur la charge de travail.

Charge de travail modifiée; le collège pourra avec ce changement faire travailler 20% de ses professeurs sans la protection de la formule de la charge de travail. Donc il n'y aura aucune reconnaissance pour la préparation, la correction, le nombre d'étudiants, le temps pour des réunions, le surtemps etc. Cela représente un recul de plus de 25 ans. Même si la partie patronale dit que la participation est volontaire, plusieurs professeurs ont eu des expériences négatives avec leurs directions qui les amènent à questionner cette disposition. Certains membres parlent des influences indirectes faites par les directions pour amener des changements dans les cursus. Le syndicat exige dans ces propositions que soit

incluse la sous-recommandation numéro un du groupe de travail sur la charge de travail qui veut que la charge de travail de tout professeur qui participe à une charge de travail modifiée ne peut être supérieure à la charge de travail de l'année précédente.

Les collègues disent que la consultation des directions auprès des professeur-e-s pour l'établissement des méthodes d'évaluation et des facteurs à utiliser est tout ce qu'il faut pour rencontrer les besoins de la collégialité préconisée par le Groupe de travail sur la charge de travail. La collégialité implique un partage des décisions et les propositions du syndicat vont dans cette direction. Les professeur-e-s avec les directions devraient établir les moyens et les facteurs à être utilisés dans chacun des cours. La proposition du syndicat en la matière prévoit que si la direction n'était pas d'accord avec l'ensemble des professeurs, elle aurait le droit de se présenter devant le Groupe de révision de la charge de travail pour faire valoir son point.

Pour ce qui est des nombres toujours croissant d'étudiants dans les salles de classe, le Groupe de travail sur la charge de travail a fait une recommandation qui prévoit que si un professeur enseignait à un nombre d'étudiant-e-s qui dépassait la norme provinciale, une clause escalateur serait incluse pour reconnaître le travail additionnel que cela implique. La norme provinciale l'an passé était de 120 étudiant-e-s. Le syndicat avait commencé avec ce chiffre mais avait accepté, afin de faire avancer les négociations, de monter ce nombre à 170 étudiant-e-s avant que la clause escalateur embarque. Ce chiffre engloberait le tiers des professeur-e-s à l'échelle de la province. La proposition patronale est que ce chiffre devrait être 275 étudiant-e-s, ce qui ne représente que 5% des professeurs. La proposition des collègues ne s'appliquerait pas automatiquement. Le/la professeur-e devra approcher sa directions si il/elle trouve que le montant de travail est excessif. Lors de rencontre la direction et le/la professeur-e devront discuter de solutions possibles pour palier à la situation. Si le/la professeur-e tient tête à sa direction, le/la professeur-e recevra 54 secondes par semaine, par étudiant-e excédant le nombre de 275.

Le Groupe de travail sur la charge de travail avait indiqué qu'étant donné les changements dans le système des collèges communautaires, ceux-ci devaient mettre en place des mécanismes pour favoriser la collégialité et la liberté académique. Lorsque le syndicat a proposé son libellé sur la liberté académique, la partie patronale a répondu qu'elle n'irait jamais dans cette direction.

Pour ce qui est de la question salariale, la partie patronale propose 1,75% pour les deux premières années et 2% pour les deux dernières années. La partie syndicale demande une augmentation de 3% la première année ainsi que l'addition d'un échelon lors des deux premières années et une augmentation de 3,5% pour les deux dernières années. Les augmentations demandées par la partie syndicale se situent dans la norme de nos groupes comparateurs.

Les membres sont insultés et révoltés face à cette décision de la partie patronale d'imposer les conditions de travail. Si la partie patronale continue d'adopter un comportement intransigeant à la table de négociation, et ce, après qu'un mandat de grève ait été accordé à l'équipe syndicale, le syndicat devrait exercer ce mandat dans les plus brefs délais.

8. Levée de la réunion

La levée de la réunion est proposée par Isabelle Ladouceur et appuyée par Laurent Benoit.

La séance est levée à 14h10.